

DELIBERATION : 2021-04-03

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. COULLET Alain ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs**Exposé**

L'emploi de technicien SPANC ouvert initialement au recrutement sur le grade de technicien territorial (catégorie B) pourrait faire finalement l'objet d'un recrutement par voie de mutation d'un agent titulaire de catégorie C. Il est proposé en conséquence de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial (Catégorie C). L'emploi vacant à l'issue du recrutement sera supprimé à l'occasion d'une prochaine modification du tableau des emplois et des effectifs.

Création
1 emploi permanent d'adjoint technique territorial (Catégorie C – 35 h)

Par ailleurs, pour plusieurs emplois permanents déjà créés au tableau des emplois et des effectifs et pour lesquels la Communauté de Communes procède à des appels à candidatures, la loi autorise, dans certaines conditions, à pourvoir ces emplois par le recrutement d'agents contractuels selon le fondement de l'article 3-3 la loi n°84-53 du 26 janv. 1984. Le recrutement d'un agent contractuel, pour pourvoir des emplois permanents doit alors respecter une procédure permettant de garantir le principe d'égal accès aux emplois publics.

Il vous est ainsi proposé de préciser dans le tableau des emplois et des effectifs, sur des postes déjà créés et en cours de recrutement, la possibilité de procéder au recrutement d'agents contractuels, selon un niveau de rémunération déterminé dans la limite prévue par la grille indiciaire du grade et du plafond du groupe de fonction du RIFSEEP, ainsi que des crédits prévus au budget.

Nature des fonctions	Grade	Groupe de fonction RIFSEEP
Assistant informatique (35h)	Adjoint technique territorial (Cat. C)	C1
Responsable du parc, des systèmes, et de la sécurité informatiques et téléphoniques (35h)	Technicien territorial (Cat. B)	B1
Chargé(e) de mission « forêt » (35h)	Ingénieur territorial (Cat. A)	A3
Chargée d'accueil MSAP Annot (31.5h)	Adjoint administratif (Cat. C)	C2
Gestionnaire LEADER (35h)	Attaché territorial (Cat. A)	A3
Directeur de crèche (35h)	Educateur de jeunes enfants	A2

Dans le cadre de la campagne 2021 des avancements de grade du personnel, qui correspondent à un changement de grade de niveau immédiatement supérieur à l'intérieur d'un cadre d'emplois, des modifications d'emploi sont requises pour permettre d'acter les évolutions de carrières correspondantes. Le choix est opéré parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois, dans le respect des critères des Lignes Directrices de Gestion (LDG), et des taux de promotion arrêtés par l'établissement public. La charge financière de ces avancements de grade sur l'année 2021, avec une date d'effet

prévisionnel au 1er juillet 2021, est estimée à 3 407 €. Cette charge est conforme aux prévisions budgétaires 2021.

Au 01/07/2021

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (Catégorie C – 30 h)	1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps non complet (Catégorie C – 30 h)

Au 01/07/2021

Suppression	Création
2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 2eme classe (Catégorie C – 35 h)	2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 1ere classe (Catégorie C – 35 h)

Pour deux emplois au 01/07/2021, et pour un au 25/09/2021

Suppression	Création
3 emplois permanents d'adjoint technique (Catégorie C – 35 h)	3 emplois permanents d'adjoint technique principal de 2eme classe (Catégorie C – 35 h)

Au 01/07/2021

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2eme classe (Catégorie C – 35 h)	1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ere classe (Catégorie C – 35 h)

Au 01/09/2021

Suppression	Création
1 emploi permanent de rédacteur (Catégorie B – 35 h)	1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe (Catégorie B – 35 h)

Pour deux emplois au 01/07/2021, et pour un au 26/11/2021

Suppression	Création
3 emplois permanents de rédacteur principal de 2eme classe (Catégorie B – 35 h)	3 emplois permanents de rédacteur principal de 1ere classe (Catégorie B – 35 h)

Au 26/11/2021

Suppression	Création
1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe (Catégorie B – 35 h)	1 emploi permanent de rédacteur principal de 1ere classe (Catégorie B – 35 h)

Au 26/11/2021

Suppression	Création
1 emploi permanent de technicien principal de 2eme classe (Catégorie B – 35 h)	1 emploi permanent de technicien principal de 1ere classe (Catégorie B – 35 h)

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

– **DE SUPPRIMER** au tableau des emplois et des effectifs au titre des avancements de grade :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (Catégorie C – 30 h) au 1er juillet 2021
- 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie C – 35 h) au 1er juillet 2021
- 3 emplois permanents d'adjoint technique à temps complet (Catégorie C – 35 h), dont deux au 1er juillet 2021, un autre au 25 septembre 2021.
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie C – 35 h) au 1er juillet 2021
- 1 emploi permanent de rédacteur à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 1er septembre 2021
- 2 emplois permanents de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet Catégorie B – 35 h) au 1er juillet 2021
- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 26 novembre 2021
- 1 emploi permanent de technicien principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 26 novembre 2021

– **DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs les postes suivants :

- 1 emploi permanent d'Adjoint technique territorial (C) à temps complet (35h)

Et au titre des avancements de grade

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps non complet (Catégorie C – 30 h) au 1er juillet 2021
- 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps complet (Catégorie C – 35 h) au 1er juillet 2021
- 3 emplois permanents d'adjoint technique principal de 2eme classe (Catégorie C – 35 h) dont deux au 1er juillet 2021, un autre au 25 septembre 2021.
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet au 1er janvier 2021 (Catégorie C – 35 h) au 1^{er} juillet 2021
- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 1er septembre 2021
- 2 emplois permanents de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 1er juillet 2021
- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_03-DE

(Catégorie B – 35 h) au 26 novembre 2021.

- 1 emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet (Catégorie B – 35 h) au 26 novembre 2021.

- **DE CONVENIR** de la possibilité de pourvoir au recrutement, sur les emplois permanents précédemment cités, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, 3 au sens de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 des emplois suivants :
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les recrutements à intervenir

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_03-DE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 29/06/2021							
EMPLOIS PERMANENTS							
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Poste Budgétaire	TC	TNC	Pourvu (effectif)	
Administrative	Attachés Territoriaux	Emploi fonctionnel de D.G.S. DES COMMUNES DE 10.000 HAB.	1	1		1	
		Directeur Territorial	1	1		1	
		Attaché Principal	3	3		3	
	Rédacteurs territoriaux	Attaché	9	9		6	
		Rédacteur Principal de 1ère Classe	9	9		9	
		Rédacteur Principal de 2ème Classe	4	4		4	
		Rédacteur	4	4		4	
	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	7	6	1	5	
		Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	7	6	1	7	
Adjoint Administratif Territorial		11	9	2	9		
Sous total			56	52	4	49	
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	2	2		1	
		Technicien Principal de 1ère Classe	1	1		1	
	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal de 2ème Classe	3	3		1	
		Technicien	3	3		2	
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	1	1		1	
		Agent de Maîtrise	3	3		3	
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	3	3		3	
		Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	6		6	
		Adjoint Technique Territorial	18	13	5	15	
	Sous total			40	35	5	33
Médico-sociale	Assistants territoriaux Socio-éducatifs	Assistant Socio-éducatif de 2ème classe	1	1		1	
		Educateur territorial de jeunes enfants de deuxième classe	1	1		0	
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	3	3		3	
		Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	1	1		1	
	Auxiliaires de Puériculture territoriaux	Auxiliaire de Puériculture principal 1ère Classe	1	1		1	
		Auxiliaire de Puériculture principal 2ème Classe	1	1		1	
	Agents sociaux territoriaux	Agent Social territorial	1	1		1	
			9	9	0	8	
	Sous total			1	1		1
	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur	1	1		1
Adjoint d'Animation principal de 2ème classe			1	1		1	
Adjoint d'Animation territorial			10	8	2	8	
Sous total			12	10	2	10	
Sportive	Educateurs Territoriaux APS	Educateurs Territoriaux APS principal 1ère classe	1	1		1	
Sous total			1	1	0	1	
Culturelle	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	1	1		1	
		Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème	1	1		1	
	Adjoints Territoriaux du patrimoine	Adjoint du Patrimoine	3	2	1	3	
		Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2		2	2
		Assistant d'enseignement artistique	1		1	1	
		Sous total		8	4	4	8
Total postes permanents			126	111	15	109	
EMPLOIS PERMANENTS SUR MISSIONS TEMPORAIRES							
Filière	Grade	Mission	Quotité			Pourvu	
Administrative	Attaché Territorial	Chargé de mission développement territorial	1			1	
	Attaché Territorial	Chef de projet SCOT (contrat de projet)	1			0	
	Attaché Territorial	Chef de projet 1 Petites villes de demain (contrat de projet)	1			1	
	Attaché Territorial	Chef de projet 2 Petites villes de demain (contrat de projet)	1			0	
Technique	Ingénieur Territorial	Chargé de mission risques naturels	1			1	
	Ingénieur Territorial	Chargé de mission NATURA 2000 (contrat de projet)	1			1	
Animation	Adjoint d'Animation	Conseiller numérique (contrat de projet)	2			0	
Apprentissage	Apprentis	Enfance jeunesse	2			2	
Total postes non permanents			8			6	